



# TABLE RONDE

“LES ÉLUS FACE À LA  
CATASTROPHE : POUR UNE  
LOIRE + RÉSILIENTE”





# *Intégrer l'évolution des risques naturels dans l'aménagement des territoires*

***Serge Taboulot***

*Ingénieur retraité de Météo-France*

*Président de l'Institut des Risques Majeurs*

1 – Ce que dit la science :

# L'évolution des Risques Naturels avec le Changement Climatique

Source <https://www.mementodumaire.net/> Fiche RN9 – 2022 :  
Chgt Climatique et Risques Naturels, relecture V. Masson-Delmotte



# Evolution Risques en lien avec Chgt. Clim.

A ce jour Températures en hausse +1,2° sur le globe, +1,7° en France métropolitaine par rapport au climat fin XIXeme (« pré-industriel »), nombre de risques naturels augmentent. Particulièrement ceux liés aux phénomènes atmosphériques. NB: Peut-on encore les qualifier de naturels... ?

**Les risques naturels en hausse indiscutable = *(Loire non concernée...)***

*(1 - Vents forts : surtout le risque cyclonique OM)*

**2 - Risques « reliefs montagneux »: - de neige et + instabilité terrain, glaciers**

**3 - Risques liés à l'eau => + d'extrêmes : trop ou pas assez... !**

**Inondations mais aussi retrait/gonflement des sols argileux, etc.**

**4 - Risques caniculaires => lourdes et larges conséquences, du sanitaire à sécheresses, eau potable, agriculture et feux de forêts**

*(5 - Risques littoraux => inexorables, métropole et OM)*

# Changement Climat et risques liés à l'eau :



*Alex : Breuil sur Roya 2/10/2020*

## Evolution du risque inondation :

**Nette hausse pour crues rapides et  
Torrentielles partout en France  
(+ marquée Médit. Dpt Loire très concerné !)**

**Crues lentes des grands fleuves et rivières :  
moins sur la moitié Sud (Rhône, Garonne,...)  
Plus sur la partie Nord (Seine, Loire,...)**



# Changement Climat et risques liés à l'eau :



## Evolution des risques sécheresse :

Très forte augmentation des risques sécheresse sur la totalité du territoire français avec forts impacts socio- Économiques sur nombreux usages :

- Agriculture
- Industrie
- Eau potable
- Biodiversité
- Tourisme...

=> Forte augmentation des

*Serre-Ponçon juillet 2022*



**Conflits d'usage de l'eau**

# Changement Climat et risques liés à l'eau :

**Fréquence accrue des sécheresses  
/ réhydratations des sols argileux  
avec dégâts induits aux habitations**



**Fort accroissement de ce risque à bas  
bruit médiatique car cinétique lente.**

**Dernier rapport scientifique 2022  
de la CCR alarmant sur la pérennité  
à moyen terme du régime Catastrophes  
Naturelles (très spécifique France)**



*Reconnaissance CatNat Marseillan (34) jan 2018*

# Changement Climat et autres risques

**Canicules et sécheresses éclair :**

**Risques Feux de Forêts (+ échaudages cultures, sanitaire...)**

**en très forte hausse avec extension à toute la France ( Loire+++)**



**Prévention via prévisions  
« Météo des forêts »  
Météo-France depuis juin 2023**



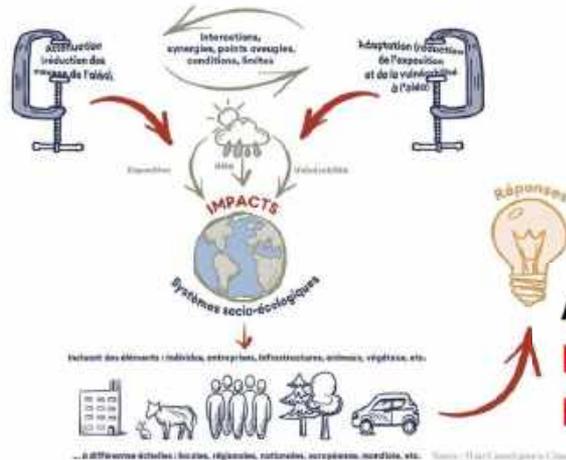
*La Teste de Buch juillet 2022*

## 2 – Pouvoir des collectivités locales

HAUT CONSEIL  
pour le CLIMAT

Source: rapport annuel du Haut conseil pour le climat 2020 - 49. Document pour le climat.

Figure 4.4 – Atténuation et adaptation :  
deux réponses complémentaires face aux impacts du changement climatique



# Faire face à l'évolution des risques par l'aménagement ?

Adaptation =  
**Fort rôle du  
Niveau local !**

# Adaptation aux risques par l'aménagement

*IRMa / Mémento du maire* [www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

***" Idée de base simple : réduire la vulnérabilité de nos activités... dans tous les domaines!"***

OUTIL FINANCIER POTENTIEL = FOND VERT

## ***Recommandations Haut Conseil pour le Climat :***

Outils des collectivités =

- Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)
- Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE)
- Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Sans oublier évidemment SCOT et PLU

# Adaptation aux risques par l'aménagement

## En FORTE HAUSSE :

Les Inondations torrentielles  
=> ouvrages de défense passive

*Le Torrent du Manival (Isère)*



## Les inondations par ruissellement urbain

=> améliorations des collectes pluviales (quantitatifs et qualitatifs)



=> concept de « ville éponge » = dés-imperméabilisation des sols (noues, tranchées drainantes, revêtements poreux, ...)

# Adaptation aux risques par l'aménagement

Sécurisation face aux risques sécheresses : **l'eau potable**,  
préoccupation majeure des collectivités... comme des administrés !



# Adaptation aux risques par l'aménagement

## Aménagement face aux risques Feux de forêt...?



*Restaurant détruit - La Teste de Buch, juillet 2022*

Ne surtout pas croire que l'augmentation du risque feu de forêt ne menace que les zones rurales...

**Aucun aménagement miracle...**

90% des départs de feux d'origine humaine.

Meilleures solutions probables au niveau de la **prévention** (urbanisme et occupation des sols, débroussaillage, campagnes d'information, ...)



*Effet d'un aménagement coupe-feu  
- Landiras, juillet 2022*

# Adaptation aux risques par l'aménagement



*Les pistes pour faire face localement à la hausse des aléas :*

**Planifier** et toujours garder à l'esprit la **réduction de la vulnérabilité** pour tous aménagements de la compétence des collectivités locales

**S'entraîner à la gestion de crise** et favoriser son extension au niveau intercommunal (entraide entre collectivités)

Contribuer à la **culture du risque**  
Via moyens simples (repères de crues...)



*Sans oublier l'atténuation : stratégies locales bas carbone*



# Sauvegarde et information des populations, solidarité et entraide au niveau intercommunal : Quelle portée opérationnelle des nouveaux textes réglementaires ?



La nouvelle réglementation, quels enjeux ?  
Sauvegarde des populations, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et  
le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)



Sauvegarde des populations, solidarité et entraide, quelle démarche au  
niveau local ? (Le retour d'expérience de l'IRMa)

François GIANNOCCARO  
Directeur de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

**Mercredi 12 juin 2024 – Assemblée générale – AMF de la Loire  
Château de Montrouge - Savigneux**



UNE OPÉRATION SOUTENUE ET PORTÉE PAR





# LES PARCOURS TERRITORIAUX DE LA RÉSILIENCE

Contribution à la table ronde :  
**LES ÉLUS FACE À LA CATASTROPHE : POUR UNE LOIRE + RÉSILIENTE**

UNE OPÉRATION SOUTENUE ET PORTÉE PAR



# Synthèse des Inondations d'Octobre 2015 à Biot

## Tragédie et Responsabilité

- Inondations meurtrières à Biot en 2015 : Trois résidents d'un EHPAD périssent, piégés par la montée des eaux
- Procès du maire de Biot : Accusé d'homicide involontaire et d'homicide involontaire pour négligence
- Manquements graves : En cascade des dysfonctionnements de mise en vigilance et d'alerte au niveau local, l'EHPAD n'avait pas anticipé et mis en place des dispositions de mise à l'abri pour faire face à des conditions météorologiques extrêmes

# Synthèse des Inondations d'Octobre 2015 à Biot

Eléments clés du procès - Questions centrales du juge dans l'examen du dossier :

- **Quelle connaissance du phénomène météo ?** niveau d'alerte, messages d'avertissement, etc
- **Quelle vulnérabilité de l'EHPAD ?** niveau d'exposition aux inondations, caractéristiques du bâtiment, profil des résidents, plan d'urgence
- **Quelle préparation à l'événement par la mairie et autres opérateurs ?** mesures de prévention, planification, formation, moyens disponibles
- **Quel suivi de la situation le 3 octobre pendant la situation critique ?** surveillance des informations, communication, prise de décision
- **Quelle gestion (interservices) de la crise ?** alarme, évacuation, secours, communication aux familles.
- **Quels rôles et responsabilités des acteurs ?** EHPAD, secours, élus locaux, etc.
- **Quelles règles et procédures opérationnelles en vigueur ?** clarté des procédures planifiées et adéquation à la situation

# Synthèse des Inondations d'Octobre 2015 à Biot

## Verdict et implications

### Verdict :

- Le maire reconnu coupable d'homicide involontaire et condamné à un an de prison avec sursis

### Manquements reprochés au maire de BIOT par le juge :

- Absence de communication du nouvel organigramme aux autorités compétentes
- Non-recours aux outils de Météo-France pour le suivi de la crise
- Absence de coordination avec la commune d'Antibes
- Méconnaissance de son rôle de directeur des opérations de secours (DOS)
- Ignorance des seuils d'alerte
- Dysfonctionnement des sirènes d'alerte
- Absence de vigilance particulière par la police municipale sur l'EHPA

### Enseignements :

- Responsabilité des élus locaux en matière de prévention des risques et de gestion des situations de crise.
- Importance d'une planification efficace de la sauvegarde, des secours et d'une coordination opérationnelle interservices pendant l'événement
- Nécessité d'une collaboration étroite entre tous les acteurs pour la sécurité publique

## Préambule: La gestion des risques majeurs : Responsabilités de la commune et du maire



# La réglementation, ce qui change

Loi n°2021-1520 du **25 novembre 2021** visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

(LOI MATRAS) : articles L. 731-3 (PCS) et L. 731-4 (PICS) du code de la sécurité intérieure.

- Le décret n°2022-907 du **20 juin 2022** relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure articles R. 731-1 à R. 731-8 du code de la sécurité intérieure
- Le décret n° 2022-1091 du **29 juillet 2022** relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours
- Le décret n° 2022-1532 du **8 décembre 2022** relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde
- Décret n° 2023-881 du **15 septembre 2023** pris pour l'application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement (**Information préventive des populations**)

LOI n° 2023-22 du 24 janvier 2023 (LOPMI) - Développer la culture du risque chez les citoyens, l'organisation chaque année d'une journée nationale obligatoire dédiée aux risques majeurs et aux gestes qui sauvent (JNR)

# La nouvelle réglementation, quelle portée au niveau opérationnel ?

## Au niveau communal (Plan PCS)

### 1. Au niveau de la planification et du management :

Un élu délégué à la sécurité civile

Mise en place, révisions et évaluation régulière des PCS

Au moins tous les 5 ans, un exercice de sécurité civile interservices, associant si possible la population

### 2. Au niveau opérationnel (pouvoirs de police préservés) :

▶ Les capacités intercommunales placées pour emploi auprès des maires

▶ La mobilisation des capacités communales relève de chaque maire détenteur de ses moyens ;

▶ Articulation avec ORSEC et PICS.

## Au niveau intercommunal (PICS)

### 1. Au niveau de la planification et du management :

Un vice-président ou le conseiller communautaire délégué à la sécurité civile

Mise en place, révisions et évaluation régulière du PICS

Au moins **tous les 5 ans**, un exercice de sécurité civile interservices, associant si possible la population

### En soutien aux communes :

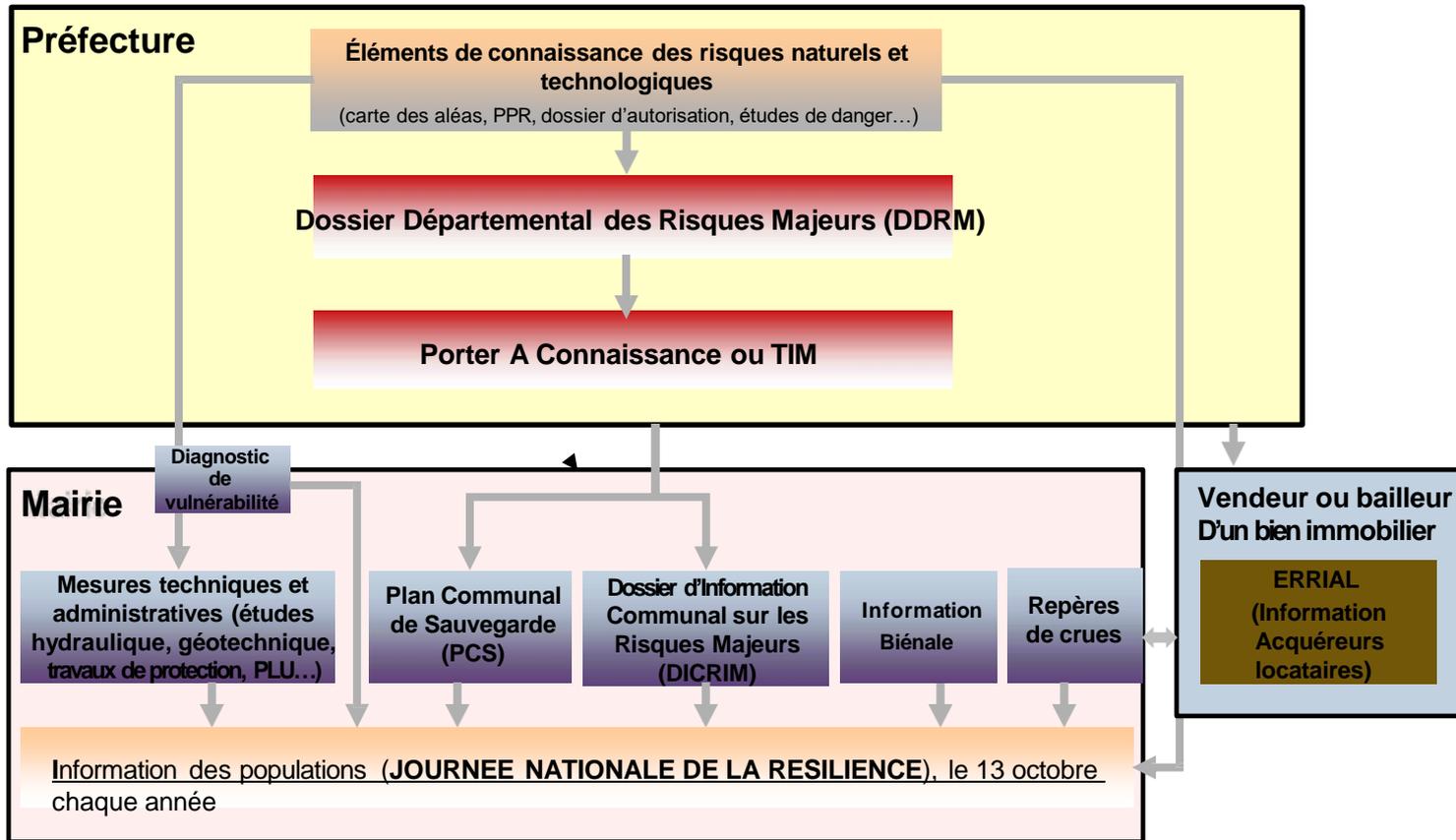
Appui à la mise en place, révisions et évaluation régulière des PCS.

### 2. Au niveau opérationnel (l'EPCI en appui des communes) :

- La **mobilsation** et l'emploi des capacités intercommunales ;
- **Coordination** de la **mutualisation** des capacités communales ;
- La **continuité** et le rétablissement des compétences ;
- Pour les communes n'ayant pas un PCS, **coordination** des communes et appui des moyens de l'EPCI ;
- **Articulation** PICS - PCS - ORSEC.



# Schéma réglementaire de l'information préventive



# L'information préventive des populations, une obligation du maire



# Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile

- Les PCS sont **maintenus** et le cadre des PICS est **précisé**
- Les intercommunalités **soutiennent** les communes dans la mise en place, le maintien et l'évaluation opérationnelle des PCS
- Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) prépare la **réponse aux situations de crise** et organisent, au minimum :
  - *La **mobilisation** et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;*
  - *La **mutualisation** des capacités communales ;*
  - *La **continuité** et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.*

PICS obligatoire lorsqu'une commune membre à l'obligation de réaliser un PCS.

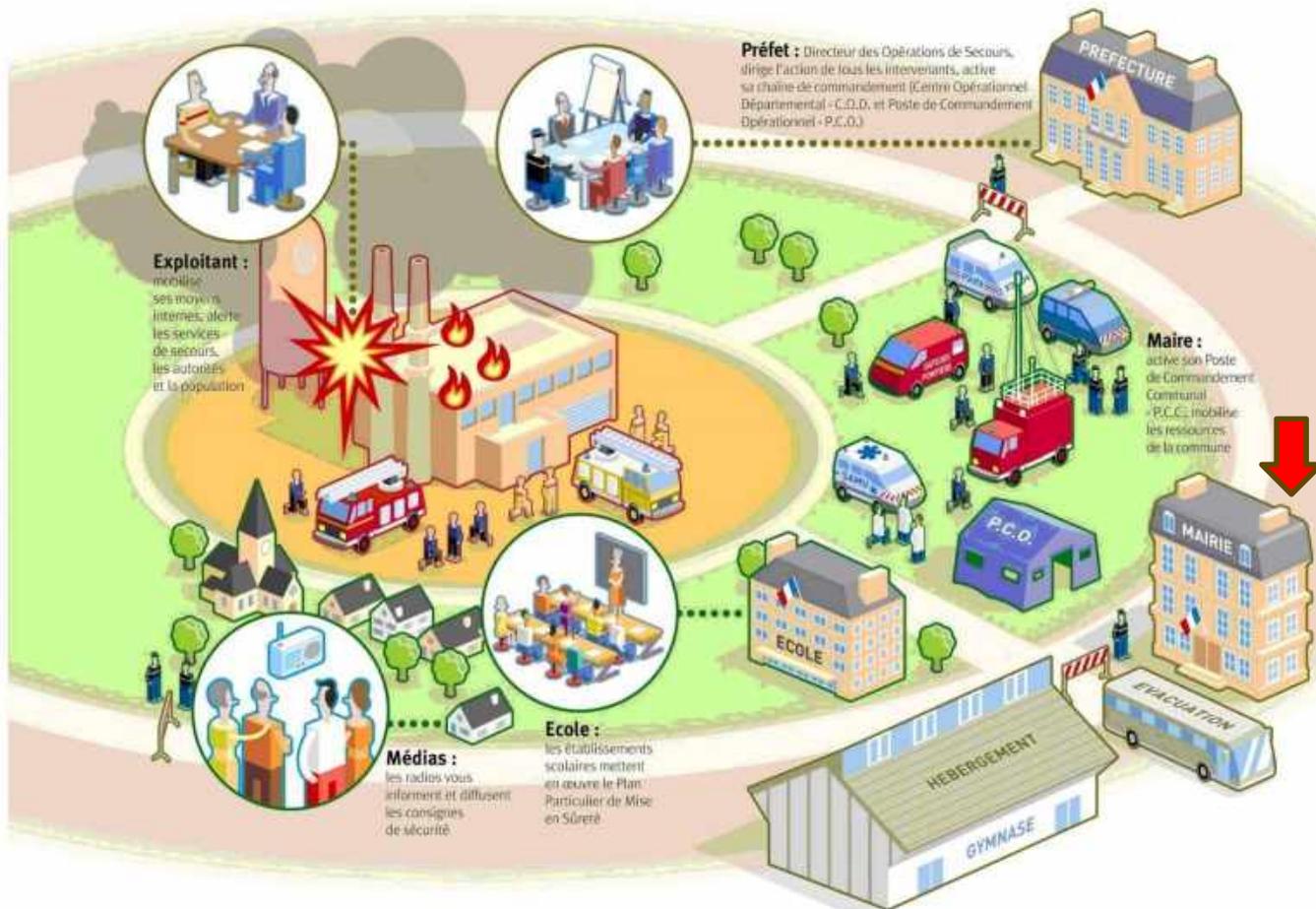
**Le PICS ne se substitue plus aux PCS !**

***Le pouvoir de police incombe toujours au maire***

# Sauvegarde des populations, solidarité et entraide, **quelle démarche au niveau local ?**

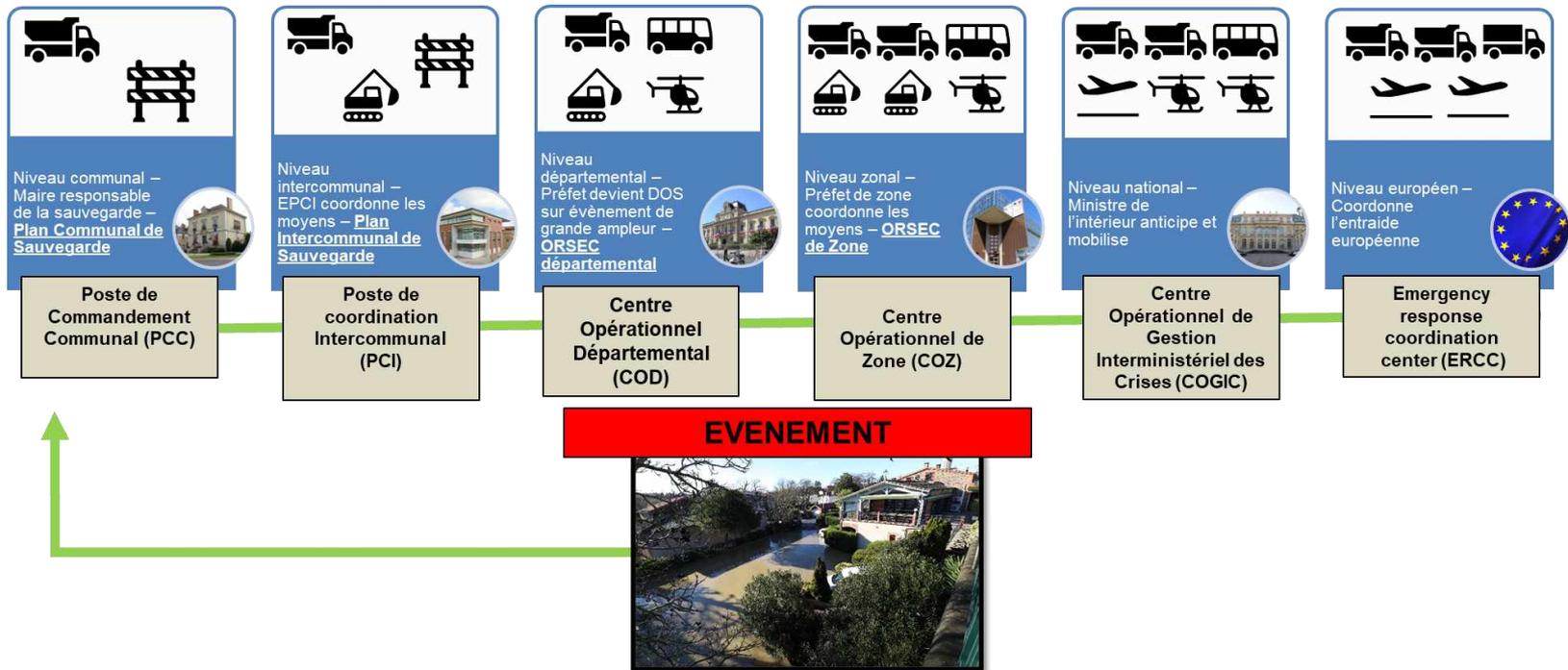


# Quelle chaîne de direction opérationnelle des secours et de la sauvegarde ?

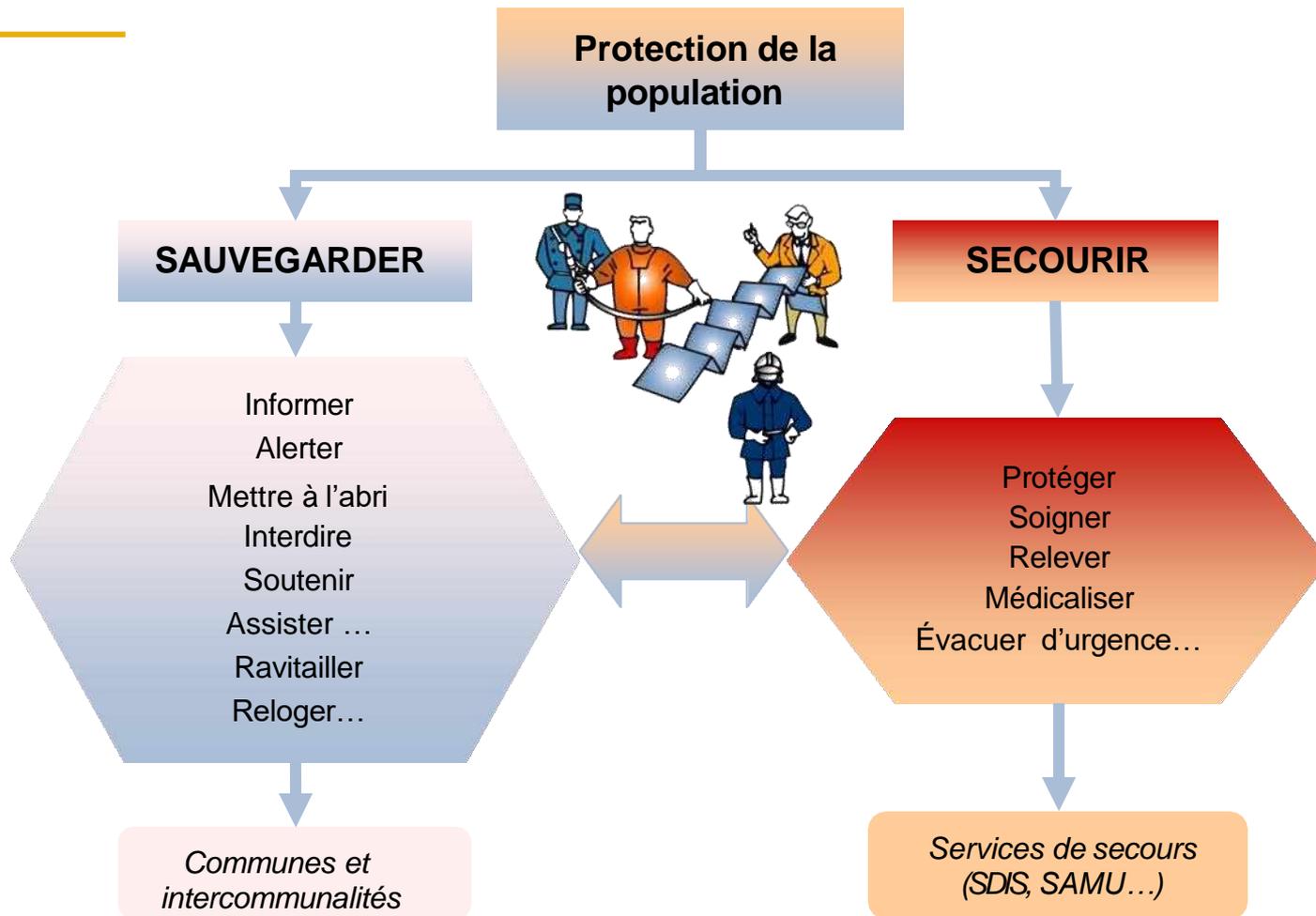


# Chaine de l'organisation opérationnelle de la sécurité civile

## « Implémentation » de l'intercommunalité dans la réponse de sécurité civile



# La planification des secours et de la sauvegarde



# Les objectifs opérationnels du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

---



**ANTICIPER  
LES  
PHÉNOMÈNES**



**PROTÉGER  
LES  
POPULATIONS**

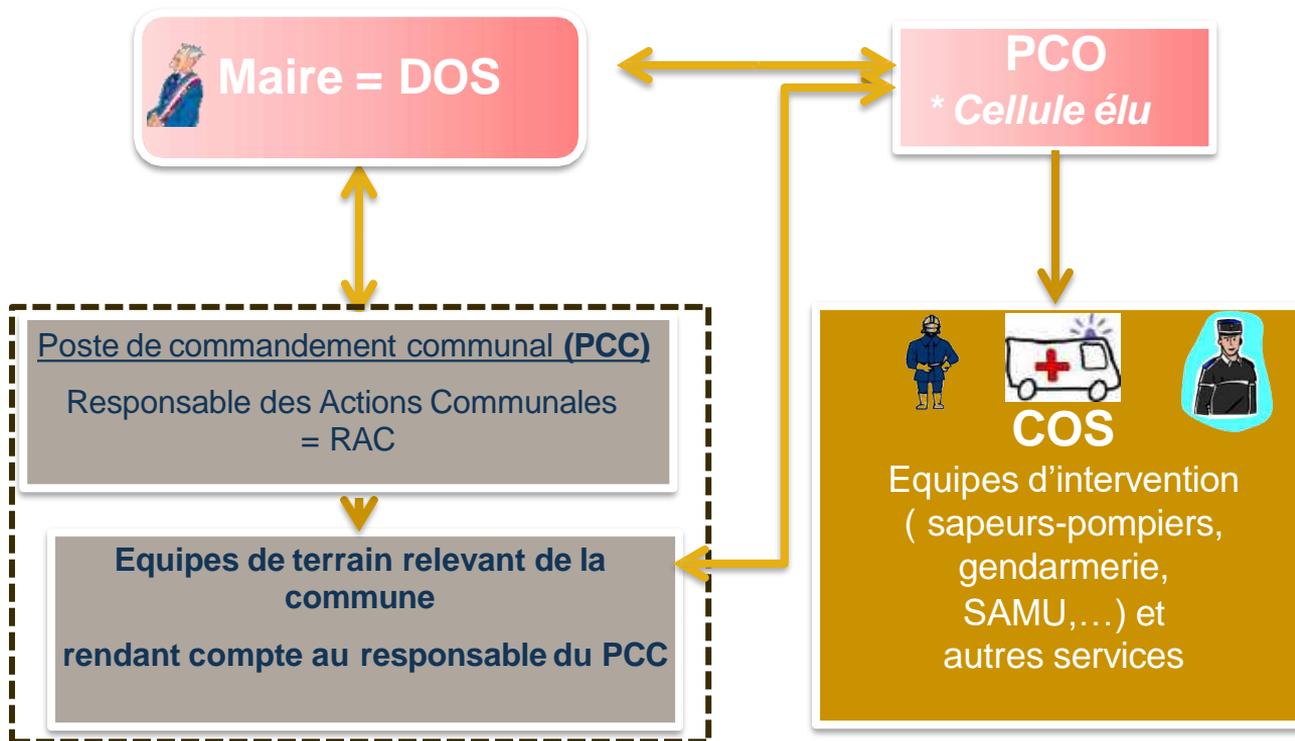


**RÉDUIRE  
LES  
DOMMAGES**



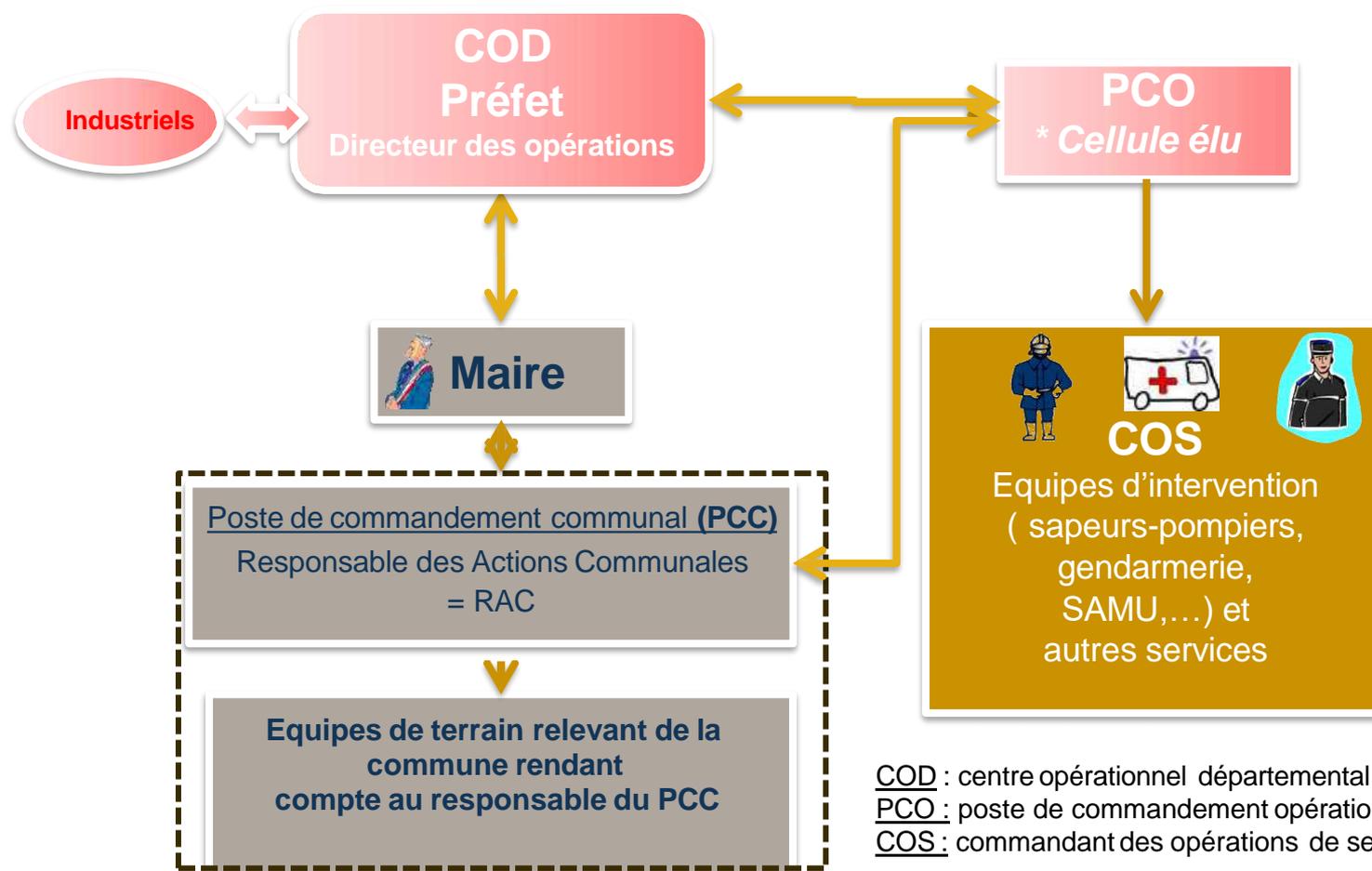
**ACCÉLÉRER  
LE  
RÉTABLISSEMENT**

# Maire : directeur des opérations de secours (DOS)



COD : centre opérationnel départemental  
PCO : poste de commandement opérationnel  
COS : commandant des opérations de secours

# Préfet : directeur des opérations (DO)



COD : centre opérationnel départemental  
PCO : poste de commandement opérationnel  
COS : commandant des opérations de secours

**Centre opérationnel départemental (COD)**

Prefet  
Directeur des opérations (DO)

Référent départemental inondation (RDI)

Référent  
EPCI

Fonctions supports du COD : secours, soutien/ressources, ordre public, infrastructures/réseaux, logistique, synthèse coordination, communication...

**Direction de l'action intercommunale de l'EPCI - PICS**

**Poste de coordination intercommunal (PCI)**

Fonctions supports des services de l'intercommunalité

Coordinateur de crise

Fonctions supports  
thématiques  
gestion de crise

Cellule Mairies  
Référents des mairies

Le gestionnaire  
GEMAPI ou vages

Référent territorial  
inondation (RTI)

**Communes - PCS**



**Maire**

Poste de  
commandement  
communal (PCC)

Equipes de terrain  
commune x



**Maire**

Petites communes  
sans moyens



**Maire**

Poste de  
commandement  
communal (PCC)

Equipes de terrain  
commune X

**Poste de commandement opérationnel (PCO)**

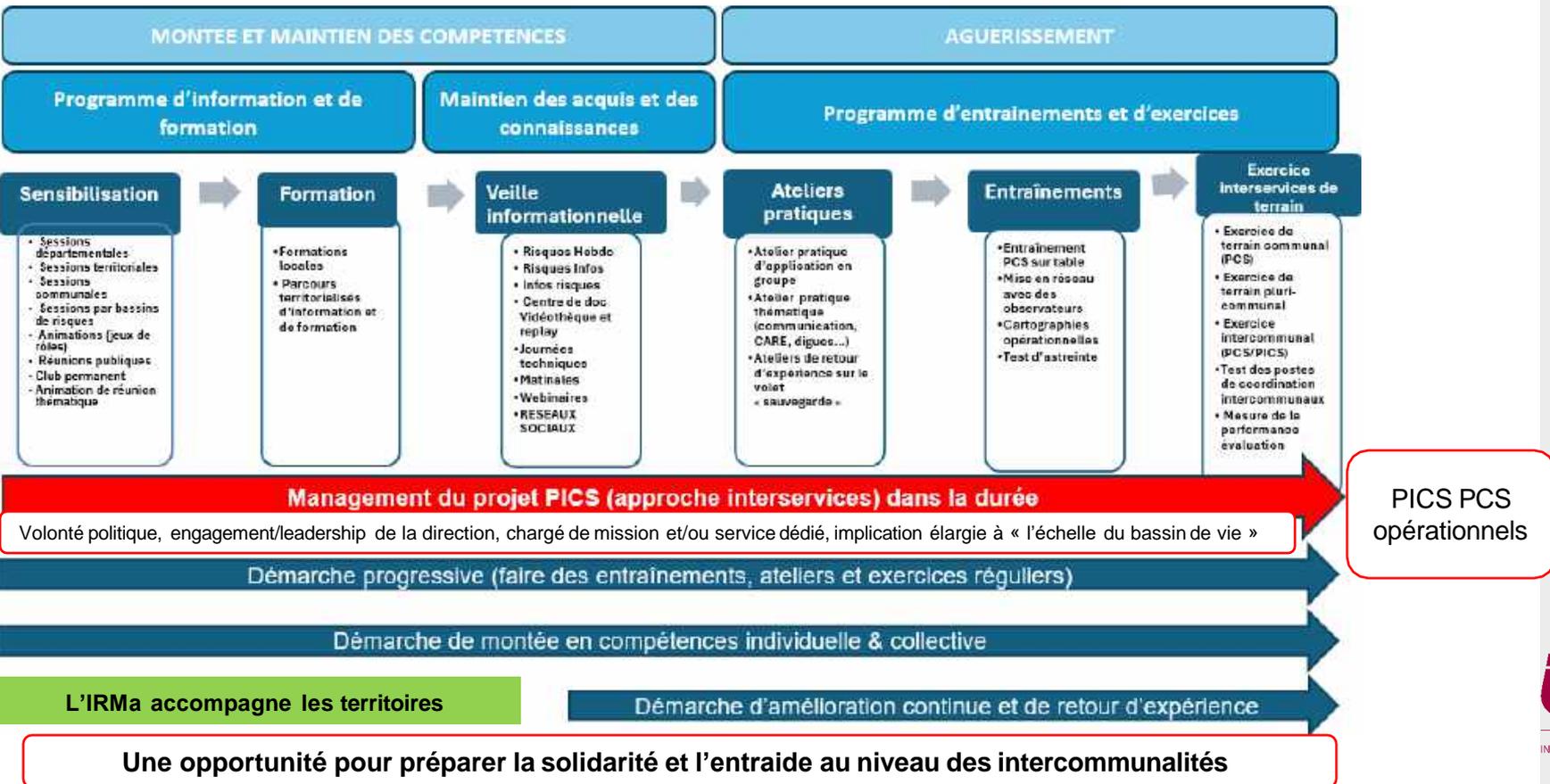
Commandant des opérations  
de secours (COS)

Fonctions supports du PCO

Référent EPCI



# Sauvegarde des populations, solidarité et entraide, Quelle démarche au niveau local ?



## 1.2 La méthodologie du PICS (PCS)

En cours de finalisation - DGSCGC – Ministère de l'Intérieur

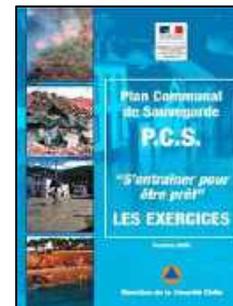
Identification des risques

Organisation intercommunale de crise

Mutualisation des moyens

Maintien en activité des compétences communautaires

...





**Merci de votre attention**

**Institut des Risques Majeurs**

**15 rue Eugène Faure 38000 GRENOBLE**

**04 76 47 73 73**

**[irma@irma-grenoble.com](mailto:irma@irma-grenoble.com)**



## TABLE RONDE

# PLACE AUX ÉCHANGES...

- Serge TABOULOT, Président de l'IRMA
- François GIANNOCCARO, Directeur de l'IRMA
- Luc FRANCOIS, Maire de La Grand'Croix
- Julien LUYA, Maire de Firminy
- François MARÉCHAL, Conseiller en assurance
- Associations de sécurité civile : ADRASEC, Croix Rouge, Ordre de Malte (UDIOM), Protection Civile